Wallonie
Mode d'emploi

SPW | *Éditions*

INFO - GUIDES



En 30 ans, la Wallonie n'a pas cessé d'étendre ses compétences. Désormais, elle est présente dans notre vie de tous les jours : mobilité, développement durable, aide au logement, accès à la formation, gestion des forêts, création d'activités, aide aux personnes handicapées, énergie, emploi, aménagement du territoire, développement technologique, recherche…

Pour remplir ses missions, notre Région dispose de son gouvernement, de son parlement, d'une administration (le Service public de Wallonie) et d'organismes d'intérêt public (Forem, AWIPH…).

Aujourd'hui, l'administration wallonne met tout en œuvre pour être proche de ses usagers. Pour faciliter la vie de chacun d'entre nous, le SPW propose des Espaces Wallonie, un numéro vert, des formulaires sur internet…

Découvrez ce que votre Service public de Wallonie peut faire pour vous dans ce petit Mode d'emploi.

Wallonie

Une administration proche de ses usagers

LE TÉLÉPHONE VERT

Le 0800-11 901 est un numéro d'appel gratuit. Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h, une équipe répond à vos questions et, si nécessaire, vous aiguille vers le service compétent. Le téléphone vert répond, notamment, à toutes les questions portant sur l'énergie, le logement et la fiscalité.



SUR LE WEB

Véritable gare de triage et point d'entrée vers les sites thématiques, **wallonie.be** est un accès vers les produits et services des différentes institutions wallonnes. A côté des actualités et événements mis à jour quotidiennement, le site propose une série de rubriques très pratiques :



- L'ABC des démarches guide l'usager dans toutes ses démarches vis-à-vis de l'administration ;
- La partie « Formulaires en ligne » ;
- « Connaître la Wallonie » qui informe sur la Région, son histoire, ses symboles… ;
- Le guide des institutions reprend les coordonnées et missions de l'ensemble des services ;
- Des concours, l'accès aux réseaux sociaux…

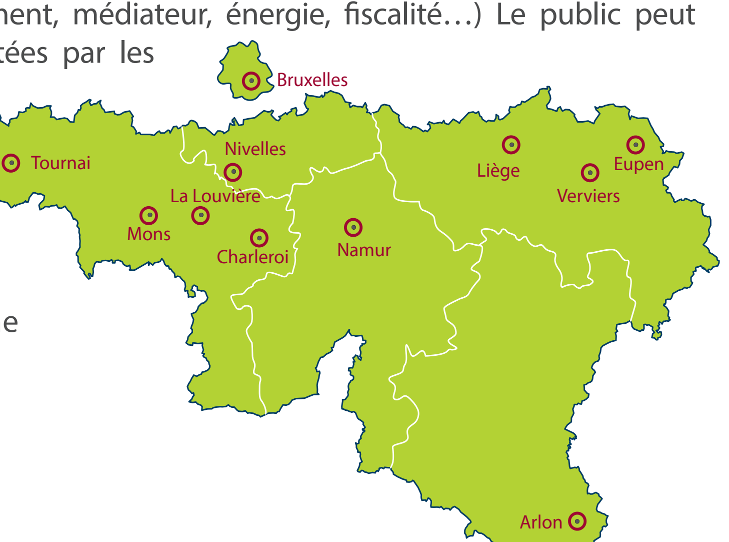
«VIVRE LA WALLONIE»

Magazine sur abonnement gratuit, « Vivre la Wallonie » informe les Wallons sur l'actualité de leur région. Chaque numéro comprend un dossier spécial (exemple : la Meuse, l'archéologie…), des infos-citoyens, un zoom sur un petit coin de notre région, un concours… Désormais, le magazine est également disponible en version tablette.

LES ESPACES WALLONIE

Lieux d'information permanents, les dix Espaces Wallonie et l'antenne-vitrine de Bruxelles accueillent de nombreuses permanences spécialisées (logement, médiateur, énergie, fiscalité…) Le public peut y trouver un large éventail des publications éditées par les institutions wallonnes, tandis que des cyber-espaces permettent un accès gratuit à internet.

Enfin, les Espaces Wallonie accueillent également des expositions à caractère pédagogique et/ou artistiques. Tout le programme des expositions et animations se trouve sur **expositions-wallonie.be**





Les principales permanences dans les Espaces wallonie

■ LOGEMENT

Le logement en Wallonie, en 2012, c'est :

- 1.350.000 logements au total (dont 1/3 mis en location) ;
- 96 % de logements disposant d'une salle de bains, 73 % du chauffage central et 70 % du double vitrage.

Le Wallon a une brique dans le ventre. Une série d'aides financières a été mise sur pied pour aider propriétaires et locataires à améliorer leur logement et le rendre moins énergivore. Prime pour le remplacement des menuiseries extérieures, prime à la réhabilitation (pour propriétaires ou pour locataires), prime à la restructuration, prime à l'acquisition, prime à la construction, prime à la démolition… : les aides régionales aux particuliers sont variées.

Pour en savoir plus sur les conditions d'octroi des primes « logement » et télécharger directement les formulaires : dgo4.spw.wallonie.be

Les **Info-Conseils Logement** sont là pour épauler locataires et propriétaires. Ils proposent une large documentation sur les organismes de prêt social... (guides, brochures, fiches, formulaires…) et sont accessibles dans tous les Espaces Wallonie à l'exception de Bruxelles. Pour connaître les horaires des permanences : **0800-11 901** ou **wallonie.be**

■ ENERGIE

Sur la consommation énergétique moyenne d'un ménage wallon, le chauffage intervient pour plus de 71%. Une excellente raison pour que le gouvernement wallon et le SPW mettent en œuvre un maximum d'actions visant à promouvoir les énergies vertes et incitent propriétaires et locataires à une utilisation rationnelle de l'énergie. Les différentes primes sont l'un des éléments de ces actions.

Les primes énergie sont octroyées à toute personne physique propriétaire ou locataire d'un logement situé en Wallonie. Les formulaires de demande peuvent être téléchargés sur le portail internet **energie.wallonie.be** ou obtenus au numéro vert **0800-11 901** ou aux Guichets de l'énergie.

Isolation du toit, des murs ou du sol, remplacement des menuiseries extérieures, construction d'une maison passive, installation d'une chaudière à condensation, d'un chauffe-bain au gaz naturel, d'une pompe à chaleur… sont quelques exemples des primes octroyées.

Les Guichets de l'énergie sont des lieux d'information destinés à répondre gratuitement à toutes les questions des particuliers sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les logements, les énergies renouvelables, les conditions d'octroi des primes. Il existe 16 Guichets de l'énergie répartis dans toute la Wallonie. Pour connaître les coordonnées et les horaires : **energie.wallonie.be** (Besoin d'un conseil / FAQ primes énergie).

■ FISCALITÉ

Depuis 2001, les compétences fiscales de la Wallonie ne cessent de s'élargir. Elle dispose à l'heure actuelle de recettes fiscales propres liées à la perception de différentes taxes : redevance radio-TV, taxes relatives à l'eau, taxes sur les automates, taxes relatives aux déchets, taxes sur les logements abandonnés, taxe sur les sites d'activité économique désaffectés.

Depuis le 1er janvier 2014, la Wallonie a repris la gestion du service de l'impôt en matière de taxe de mise en circulation, de taxe de circulation et d'Eurovignette.

Pour répondre aux questions sur la fiscalité wallonne, l'administration fiscale du Service public de Wallonie (SPW-DGO 7) organise des permanences 1 à 2 jours par semaine de 9 h à 16 h **SUR RENDEZ-VOUS** dans les Espaces Wallonie suivants : Arlon, Charleroi, La Louvière, Tournai, Liège, Mons, Nivelles, Verviers.

Le centre d'appels « fiscalité » est également accessible tous les jours ouvrables de 8 h à 17 h30 au 081 33 00 01

Puis-je étaler le paiement de ma taxe de circulation ?

Quand dois-je faire un audit énergétique ?

Je rénove ma maison ; ai-je droit à une prime ?

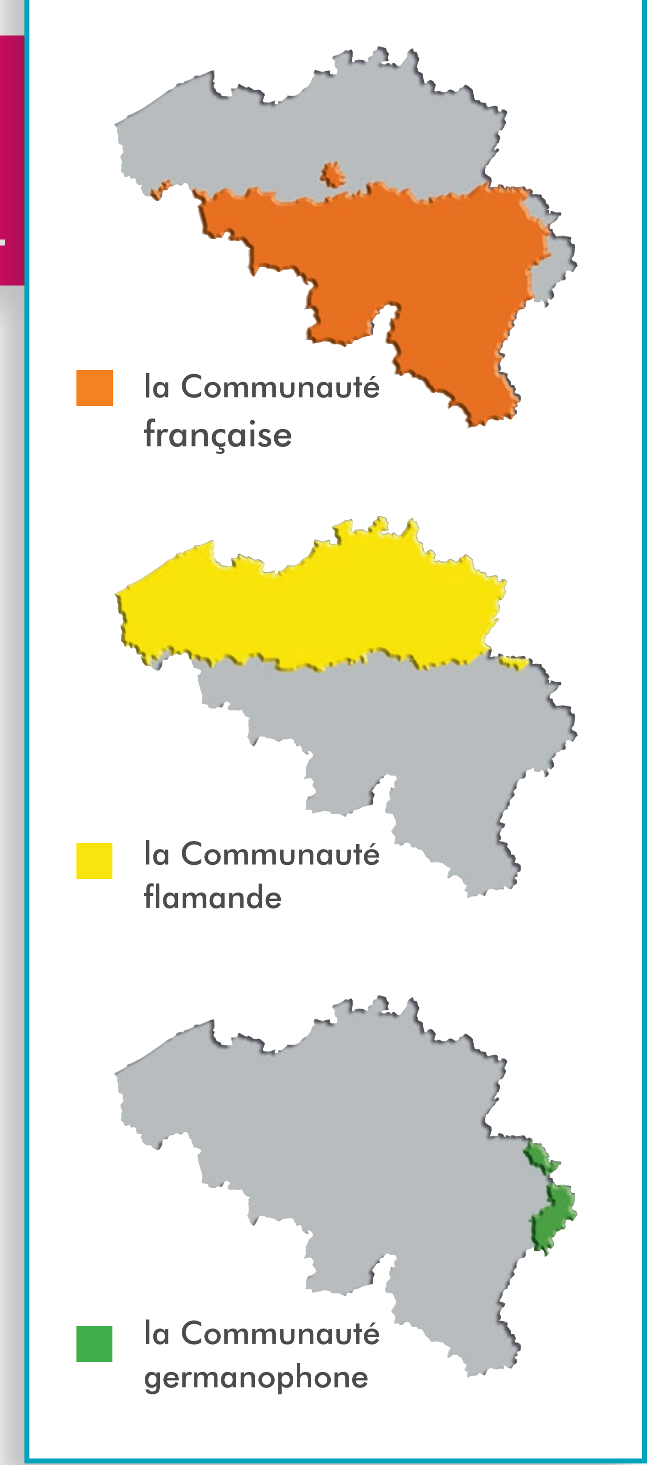
Ai-je droit à l'indemnité de déménagement ?

La Belgique est un état fédéral qui compte trois communautés et trois régions.

La Belgique est un état fédéral qui compte trois communautés et trois régions. Chacune exerce, en toute indépendance, des compétences bien définies dans le respect de la loyauté fédérale.

Parmi les compétences exercées par la Wallonie, on trouve : le développement durable, l'énergie, le logement, la recherche, l'emploi, la formation, les sports, la politique aéroportuaire, l'économie, les PME, le commerce extérieur, les technologies nouvelles, les pouvoirs locaux, la ville, le tourisme, la santé, l'action sociale, l'égalité des chances, l'environnement, l'aménagement du territoire, la mobilité, les travaux publics, l'agriculture, la ruralité, la nature, la forêt, le patrimoine, la fiscalité...
Au 1er juillet 2014, la Wallonie va accueillir une série de nouvelles compétences liées à l'emploi, à la sécurité routière, à la santé, à l'aide aux personnes…

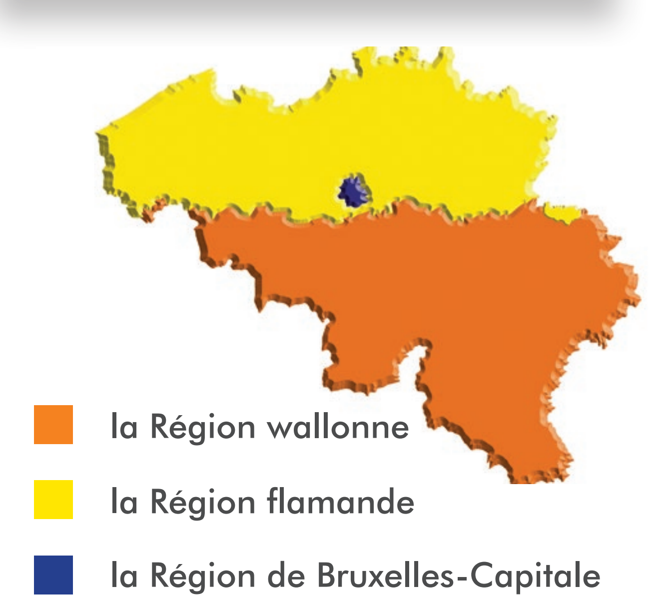
Ces compétences régionales concernent toute la partie francophone de la Wallonie mais également les neuf communes germanophones.



Les symboles régionaux



- Le drapeau wallon a été adopté par l'assemblée wallonne en 1913. Créé par Pierre Paulus, peintre wallon, le «coq hardi» est appelé ainsi car il va de l'avant, en levant fièrement l'une de ses pattes.
- Le chant des Wallons est devenu l'hymne officiel, en 1998. D'abord créé en wallon («Li tchant des Walons»), il date de 1900-1901.
- La fête officielle de la Wallonie a été fixée, par un décret de 1998, au 3e dimanche de septembre.



Les organes politiques de la Wallonie

Les organes politiques de la Wallonie sont **le Parlement wallon et le Gouvernement wallon**, tous deux installés à Namur, désignée capitale de la Wallonie.



Le gouvernement wallon

Le Gouvernement wallon est élu, à la majorité, par le Parlement wallon mais pas nécessairement parmi les députés. Si un député devient ministre, il cesse immédiatement de siéger au parlement.

Le Ministre-Président est désigné par le Gouvernement wallon, parmi ses membres, au début de la législature. Le Gouvernement, de même que chacun de ses ministres, est responsable devant le Parlement wallon.

Le Gouvernement délibère collégialement selon la procédure du consensus (on ne vote pas, on prend des décisions ensemble).





Le parlement wallon

Le Parlement wallon est composé de 75 députés élus direct pour 5 ans.

Il exerce le pouvoir législatif ; il édicte des « décrets » qui font autorité sur le territoire wallon.

Le service public de Wallonie (SPW)

Principale administration de Wallonie, le SPW est chargé de la réalisation des politiques décidées par le Gouvernement wallon.

Un certain nombre d'organismes d'intérêt public (OIP) ont été créés, au fil du temps, par l'autorité régionale (le Forem, la Société publique de Gestion de l'Eau, l'Agence wallonne d'Intégration de la Personne handicapée, le Commissariat général au Tourisme….). Il s'agit d'organes qui doivent exécuter certaines politiques spécifiques du Gouvernement wallon.



La Wallonie c'est :

- 3 572 388 habitants soit 32% de la population belge (chiffres 2014)
- 5 provinces et 262 communes
- 16.844 km² dont 29,1% de zone forestière et 49,5% de zone agricole (chiffres 2011)

Infos pratiques

ÇA ROULE…

Trafiroutes est le site internet du centre de gestion du trafic sur les grands axes de Wallonie. Il propose une carte du trafic en temps réel, les chantiers en cours, l'enneigement…

trafiroutes.wallonie.be

Il existe également une application pour smartphones à télécharger sur le site.

ALERTE, DE L'EAU !

Le Service d'études hydrologiques est chargé de la mesure et la surveillance des cours d'eau en temps réel. En cas de risque d'inondations, informations et alertes se trouvent sur le site

infocrue.wallonie.be

TOUS À VÉLO !

Pour tout savoir sur le réseau RAVeL, visualiser la carte interactive du réseau, chercher une idée d'itinéraire, vérifier les travaux et aménagements en cours…

ravel.wallonie.be



ÇA MORD ?

Amateur de pêche ou pêcheur amateur ? Pour trouver un coin de pêche ou commander votre permis de pêche, une adresse

peche.tourisme.wallonie.be

UNE BELLE BALADE EN FORÊT ?

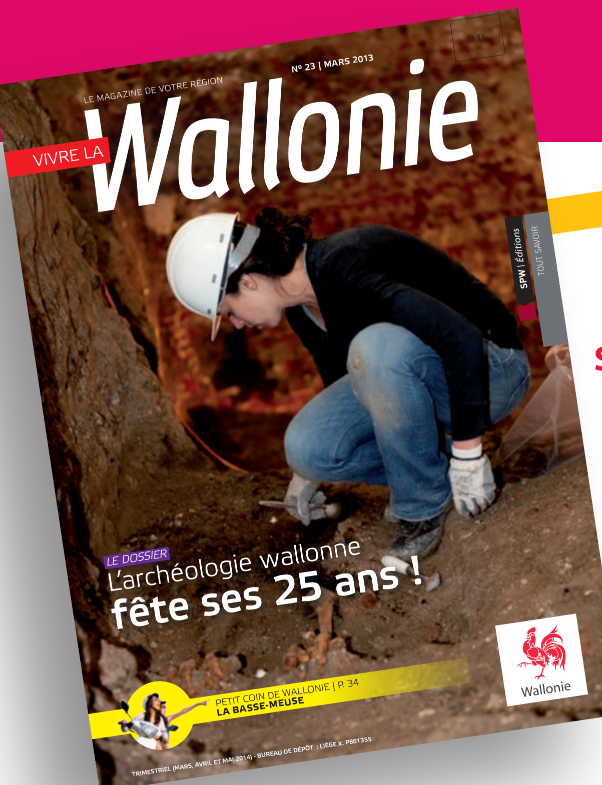
Le site enforet.wallonie.be propose le code du promeneur, un rappel de la signalétique en forêt, trente balades remarquables en Wallonie mais également un rappel des fermetures éventuelles et du code forestier.

enforet.wallonie.be

POUR LES GOURMANDS

Fromages, viande, fruits, légumes… l'agriculture wallonne offre diversité et qualité. Pour en savoir plus sur les producteurs wallons et les produits locaux, rendez-vous sur le site de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de qualité (APAQ-W). Les gourmands ou simples amateurs de bons produits du terroir pourront y trouver recettes, adresses…

apaqw.be





Wallonie

S'ABONNER À VIVRE LA WALLONIE

Appelez le numéro vert du Service public de **Wallonie** : **0800-11 901**

ou inscrivez-vous sur le site **www.wallonie.be**

Version tablette disponible sur :



